



Le Réseau des Acteurs Normands pour la COMMANDE PUBLIQUE Eco Responsable (RAN-COPER) a développé depuis 2007 un réseau d'échanges auprès des collectivités et structures publiques utilisant le Code des Marchés Publics. Il est co-animé par l'ADEME Haute-Normandie, la Région Haute-Normandie, les Départements de l'Eure et de Seine-Maritime, la CREA et la CODAH.

Le comité de pilotage du RAN COPER s'était fixé pour triple objectif de :

- ✓ Former les cellules marchés et services environnements aux clauses sociales et environnementales et sociales dans les marchés publics,
- ✓ Capitaliser des références par thématique qui intègrent des exigences « responsables »,
- ✓ Informer de l'actualité régionale, nationale sur l'éco-responsabilité et les enjeux satellites tels

que la stratégie carbone, l'étiquetage vert, les Certificats d'Economie d'Énergie, l'analyse du cycle de vie, etc.

Dans un souci de réactiver le RAN COPER et de mieux cerner vos besoins et attentes, le comité de pilotage a décidé de lancer une enquête auprès de l'ensemble des collectivités, structures publiques et parapubliques pour connaître :

- ⇒ Leur niveau de connaissance des art. 5, 6, 14, 45, 50, etc. du CMP et leur pratique au quotidien,
- ⇒ Leurs besoins et les possibles collaborations entre collectivités qui permettraient d'améliorer la qualité et l'efficacité de la commande publique,
- ⇒ Les thèmes à retenir pour les trois journées techniques à programmer en 2013-2014.

L'ensemble des élus en charge des marchés publics seront informés par courrier de cette enquête régionale officielle.

Pour y participer en ligne, visitez www.achatsresponsables.com (rubrique Haute-Normandie)

Pour en savoir plus sur le réseau et ses objectifs, contactez-nous sur contact-hn@ran-coper.fr

Pour réaliser l'enquête, animer les journées techniques et les actions souhaitées par le RAN COPER, deux prestataires ont été retenus : le CIRTAI de l'Université du Havre (enquête) et l'APESA (animation).

Merci de votre participation !

Jean-Marc GOHIER

Ingenieur urbanisme, mobilité durable, éco-responsabilité
Délégation ADEME Haute Normandie

LES BREVES DU RAN- COPER

BREVE

Deux nouveaux labels écologiques, national et européen !

Pour se repérer dans l'offre de produits responsables, les acheteurs pourront maintenant s'appuyer sur deux nouveaux labels écologiques ! Suite aux décisions de la commission n°2012/720/UE et 2012/721/UE, le label écologique EU peut être attribué désormais à deux nouveaux types de produits : les détergents pour lave-vaisselle automatiques et les détergents textiles à usage industriel ou destinés aux collectivités. Ce label vise en particulier à promouvoir les produits qui ont une incidence réduite sur les écosystèmes aquatiques, qui contiennent une quantité limitée de substances dangereuses et dont la performance a été évaluée". Pour le deuxième groupe de détergents, ce label vise aussi "à réduire la consommation énergétique liée au lavage du linge en encourageant l'utilisation de produits efficaces à basse température".

- ✓ Téléchargez la décision de la Commission n°2012/720/UE, en cliquant [ici](#)
- ✓ Téléchargez la décision de la commission n°2012/721/UE, en cliquant [ici](#)

Afin d'encourager et de valoriser l'utilisation des matériaux biosourcés, le Ministère de l'Ecologie a créé le label "Bâtiment biosourcé". Le contenu, les exigences et les modalités d'attribution de ce label ont été définis par un arrêté publié le 23 décembre dernier, arrêté qui vient compléter le décret du 19 avril 2012 concernant sa création.

Il s'agit de promouvoir les ressources de proximité, de dynamiser l'économie locale et de structurer les éco industries des territoires.

Le référentiel répondant au label est précisé : taux minimal d'incorporation au bâtiment, matériaux ayant des caractéristiques minimales, exigences, modalités de contrôle...

L'arrêté définit trois niveaux de label, chaque niveau étant lié à un taux minimal d'incorporation de matière biosourcée, ce taux dépendant de l'usage principal du bâtiment : maison individuelle, bâtiment industriel, etc...

Délivré à la demande (et à la charge financière) du maître d'ouvrage, il est octroyé par un organisme qui a conventionné avec l'Etat et qui est accrédité par le Cofrac.

- ✓ Téléchargez l'arrêté du 19/12/2012, en cliquant [ici](#)

Plus d'infos sur les ecolabels : www.ecolabels.fr

A vos agendas !

Enquête de relance du RAN COPER

L'atelier de restitution de l'enquête menée par le CIRTAI se déroulera sur juin (date à définir).

Tous les acteurs publics et parapublics hauts normands, qu'ils aient participé ou non à l'enquête seront les bienvenus.

Plus d'informations prochainement sur www.achatsresponsables.com

Rencontres de la commande publique responsable

Les 27 et 28 Mars 2013 au Centre des Congrès à Nantes
Ce salon professionnel, organisé par le Réseau Grand Ouest pour la 2^{ème} année, présente une offre pertinente en produits et services responsables dans tous les secteurs d'achat.

Plus d'informations sur :

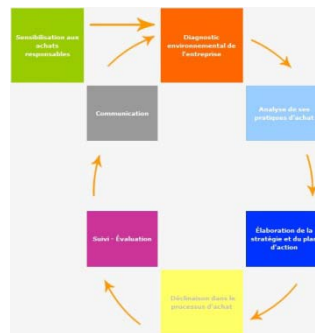
www.rencontresdelacommandepubliqueresponsable.com

ZOOM : Boîte à outils Achats Responsables

Mise en ligne par l'ADEME et s'adressant plutôt à un public d'acheteurs privés, **cette boîte à outils reste une ressource à connaître pour les acheteurs publics** ! La page internet proposée par l'ADEME offre une vision claire et complète des outils développés par l'Agence sur les achats responsables ces dernières années. Les outils sont rassemblés par grandes étapes (sensibilisation et communication, diagnostic environnement et achats, stratégie et plan d'action, déclinaison et suivi).

Pour certaines étapes, les outils mis à disposition distinguent deux niveaux de pratiques : un niveau de base et un niveau avancé, à choisir selon la maturité du sujet au sein de l'entité. Décideurs et acheteurs désireux de lancer la démarche, vous pouvez constituer votre propre boîte à outils, en choisissant dans ce véritable kit de lancement les outils les plus appropriés à votre situation.

Pour accéder à la boîte à outils : www.ademe.fr>> (rubrique Management Environnemental)



ET AILLEURS ?

Comment concilier restauration collective et développement durable ?

L'ARPE Midi-Pyrénées, avec le soutien de la Région, et en partenariat avec L'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire, met à disposition des professionnels de la restauration collective un nouveau guide technique identifiant les enjeux pour les acteurs concernés en termes de développement durable.

Cette brochure, destinée aux professionnels de la restauration collective publique et privée, aux administrations, aux établissements d'enseignement et de santé, propose de balayer les enjeux réglementaires, environnementaux, humains et économiques à travers plusieurs entrées :

- prévenir et réduire les pollutions directes
- maîtriser les impacts des approvisionnements
- identifier les ressources de proximité
- préparer la commande publique d'achats responsables
- intégrer le code des marchés publics
- mettre en œuvre une concertation

De nombreuses ressources sont également recensées en fin de document, renvoyant vers les données de références utiles actualisées.



Pour consulter ce guide, cliquez [ici](#)

Pour consulter le site de l'ARPE Midi-Pyrénées, cliquez [ici](#)

Le référentiel « Route Durable »

Développée autour d'un large partenariat intégrant l'ensemble des acteurs du monde de la route (le Département du Nord, le Centre Technique de l'Équipement Nord-Picardie(CETE), le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées(LCPC) et CERTIVEA), la démarche "Route durable" permet de recenser toutes les questions que doit se poser le maître d'ouvrage soucieux de réaliser une approche développement durable de son projet. L'expérimentation de cette démarche a été menée depuis 2007 sur plus de trente opérations. Elle a permis de faire émerger en avril 2010, sous l'égide de Certivéa, organisme certificateur, filiale du Centre scientifique et technique du bâtiment, un référentiel de certification à vocation nationale s'appliquant aux projets routiers. Ce présent référentiel s'inscrit dans une démarche qualité d'amélioration continue. Il évoluera dans le temps en fonction des attentes des parties intéressées, des textes réglementaires, des retours du terrain de la certification, de l'innovation des acteurs de la route etc.

Pour télécharger ce référentiel, cliquez [ici](#)

Un peu de lecture ?

Le guide Topten, initiative du WWF-France et de l'association de consommateurs CLCV, est un **comparateurs d'achats** proposant des informations aux consommateurs ainsi qu'aux responsables des achats dans certains secteurs d'activités permettant de sélectionner des produits et d'évaluer leur efficacité énergétique (écrans, imprimantes, copieurs ,voitures...).

Pour télécharger ce guide, cliquez [ici](#)

La direction des affaires juridiques (DAJ) a mis en ligne une **fiche technique « les marchés à procédure adaptée - article 28 du code des marchés publics »**. Un document intéressant pour les donneurs d'ordre souhaitant en savoir plus sur les règles en vigueur et ayant la volonté de mettre en œuvre une clause sociale comme « objet » de certains de leurs marchés (article 30) dans le cadre de leurs achats socialement responsables.

Pour télécharger cette fiche technique, cliquez [ici](#)

Les résultats du recensement de l'achat public 2011 sont parus. Ils permettent de **mesurer** le niveau atteint par l'utilisation des **clauses environnementales et sociales** dans les marchés de plus de 90 000 euros.

Plus d'infos [ici](#)



Membres du Comité de Pilotage du RAN COPER :
ADEME Haute Normandie
Conseil Régionale Haute Normandie
Conseil Général de l'Eure
Conseil Général de Seine Maritime
CREA - CODAH - CDG 27

Plus d'informations sur le RAN-COPER sur :

www.achatsresponsables.com

Contactez le RAN-COPER sur contact-hn@ran-coper.fr



Réalisation
APESA